

Modalités contrôle des connaissances seconde année de Master de droit fiscal (M2) Année 2025-2026				
Matière	Heures CM	ECTS par matière	Modalité D'évaluation	Modalité D'évaluation (crise Covid)¹
SEMESTRE 3				
Droit fiscal constitutionnel	10	2	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Fiscalité de l'entreprise approfondie	20	4	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Droit fiscal international approfondi	20	4	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Fiscalité des groupes de société	15	3	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Droit fiscal de l'Union Européenne	15	3	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Procédures de contrôle fiscal	20	4	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Système douanier et commerce international	10	2	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Comptabilité de l'entreprise	20	3	TE 5h (grand écrit)	TE 5h (grand écrit)
Séminaire de fiscalité patrimoniale (dont 5h encadrement de la clinique juridique)	20	5	CC	CC
TOTAL	150	30		

SEMESTRE 4				
Fiscalité et environnement	15	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Cotisations et prélèvements sociaux	10	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Fiscalité locale et de personnes publiques	20	3	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Fiscalité des prix de transfert	10	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
TVA Approfondie	10	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Module d'ouverture et approfondissement	10	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Contentieux de l'assiette et du recouvrement	20	3	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Fiscalité des nouvelles technologies	10	2	TO (grand oral)	TO (grand oral)
Séminaire de <i>International Tax Principles</i>	40 (20) *	6	CC	CC

¹ Les examens écrits et oraux peuvent se tenir à distance

Stage		2	CC	CC ²
Mémoire de stage		2	MR	MR
Soutenance de mémoire		2	Soutenance orale	Soutenance orale
TOTAL	145 (125) *	30		

Modalité d'évaluation : CC = Contrôle Continu ; TE = Terminal écrit ; MR = Mémoire Recherche ; TO = Terminal Oral

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du **30/09/2025** »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »

Sous réserve de ce qui est dit ci-dessous, les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.

Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.

*) Il est prévu un séminaire intitulé « International Tax Principles » de 40h en 2ème année de Master. Ce séminaire est assuré en présentiel et/ou en mode hybride à hauteur de la moitié (20h) par un intervenant désigné par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et pour l'autre moitié (20h) à distance, par un intervenant désigné et pris en charge par la Faculté de droit de l'Université de Ferrare (Italie). La langue du séminaire est la langue anglaise et il est sanctionné par une note globale décernée d'un commun accord par les deux enseignants au titre de l'intégralité du séminaire (40 h). Au cas où l'enseignement par l'intervenant désigné par la Faculté de droit de Ferrare ne pourrait être organisé pendant une année universitaire, le volume horaire du séminaire est ramené à 20h et la note est décernée par l'intervenant désigné par la Faculté de droit de Lyon 3, sans modification de crédits ECTS.

Dans le cadre général de l'accord interinstitutionnel Erasmus+, le Master Droit fiscal peut accueillir chaque année un ou plusieurs étudiants du « Master of Laws Tax Law » de l'Université d'Anvers. La sélection d'étudiants participant à l'échange relève de la compétence exclusive des responsables pédagogiques des deux diplômes concernés. Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, cette sélection s'effectue en lien avec le service des Relations Internationales, dans le respect de son calendrier. Le contrat d'études établi pour chaque étudiant participant à l'échange est soumis à l'accord des responsables pédagogiques des deux diplômes concernés préalablement à sa signature. Il précise les matières qui seront suivies au cours de l'échange et le nombre de crédits ECTS à valider par l'étudiant sur la période d'échange. En ce qui concerne l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'étudiant désigné par l'Université d'Anvers, en plus des cours obligatoires du Diplôme d'Etudes Universitaires Françaises DEUF peut, dans le cadre de l'échange, choisir des cours magistraux relevant de la 1e et/ou 2eme année du parcours Master Droit Fiscal. Les travaux dirigés de Droit Fiscal de Master 1 sont également ouverts à l'étudiant. Le choix de matières fait l'objet d'une discussion et d'une validation préalables, conformément à ce qui précède. S'agissant de l'échange au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, les étudiants sont soumis au règlement d'examens de la 1ère et 2ème année du Master Droit Fiscal pour la période d'échange à Lyon 3, notamment en ce qui concerne les matières sanctionnées par l'écrit terminal de semestre 3 (selon les modalités aménagées) ou le grand oral de semestre 4 (selon les modalités aménagées).

Le grand oral du semestre 4 peut porter, outre les matières du semestre 4, sur des questions de culture générale du droit (fiscal). Les attendus de culture générale du droit (fiscal) à réviser sont communiqués aux étudiants au moins 10 semaines avant l'épreuve.

² Sauf impossibilité justifiée en raison d'une situation exceptionnelle de réaliser tout ou partie du stage, auquel cas la moyenne des étudiant(e)s concerné(e)s sera calculée en neutralisant la note de stage et de soutenance. Le rapport de stage est, dans ce cas, remplacé par un mémoire valant 6 ECTS.

Règlement approuvé par le conseil de composante de la Faculté de droit le 23 septembre 2025 et la CFVU du 30 septembre 2025.